



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles

Question écrite n° 74230

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les revendications de la Fédération nationale de la mutualité interprofessionnelle (FNMI). En effet, réunies en assemblée générale, les mutuelles interprofessionnelles adhérentes, dont notamment les mutuelles savoyardes, ont décidé de maintenir leur participation dans la gestion de la CMU en 2002 et de se retirer collectivement du dispositif en 2003 si les pouvoirs publics n'acceptent pas une réévaluation annuelle des remboursements de la part complémentaire prise en charge par ces mutuelles. Il lui demande donc quelles sont ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74230

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1489